

Questions au Feuilleton

(iii) 3,353 (65 p. 100) ont été trouvées non fondées. (Les allégations étaient fausses ou les membres de la GRC avaient agi de façon légale ou correcte).

On ne dispose pas de statistiques pour la période du 1^{er} janvier 1982 au 1^{er} mai 1982.

L'OUVRAGE INTITULÉ «UNDERSTANDING CANADA»

Question n° 4390—**M. Hawkes:**

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il payé un éditeur américain pour publier un ouvrage intitulé «Understanding Canada» et destiné aux universités américaines, dans le but d'encourager les études canadiennes et, le cas échéant, a) combien, b) quels sont les nom et nationalité des personnes engagées pour produire le manuscrit et combien leurs services ont-ils coûté aux contribuables canadiens?

2. L'agent des relations scolaires à l'ambassade du Canada à Washington, M. Norman London, a-t-il participé au projet et, le cas échéant, à quel titre et a-t-il déjà reçu une subvention quelconque d'un ministère?

3. Le ministère a-t-il été impliqué dans des transactions de vente des droits d'auteur de cet ouvrage à l'Association for Canadian Studies in the United States et, le cas échéant, a) combien les a-t-on vendus, b) l'Association a-t-elle déjà reçu de l'argent d'un ministère sous forme de subventions ou de dons?

4. Le ministère songe-t-il à réviser l'ouvrage et à le traduire en langues étrangères en vue d'une prochaine édition pour les écoles secondaires et, le cas échéant, a) combien en coûtera-t-il aux contribuables canadiens, b) qui a autorisé un tel projet et quel est le nom des participants?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas versé de paiement à l'éditeur américain de cet ouvrage. Quant aux paiements faits à des universitaires dont les services furent retenus pour en produire le manuscrit, veuillez vous reporter à la réponse apportée le 17 juin 1982 à la question 4318.

2. M. London, en fonctions à l'Ambassade depuis août 1980, n'a pas participé à ce projet.

3. a) Veuillez voir la réponse apportée le 17 juin 1982 à la question 4318. b) L'Association for Canadian Studies in the United States reçoit de temps à autre des subventions du ministère en vertu du mandat qu'a celui-ci d'encourager l'enseignement et la recherche au sujet du Canada dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

4. Non.

[Traduction]

M. Smith: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au Feuilleton.

[Français]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Nickerson: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Tout d'abord, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé d'avoir répondu si rapidement à une question que j'ai posée hier. Cela ne lui a pris que vingt-quatre heures; ce doit être un record.

Cette expérience m'encourage à lui demander quelque chose d'autre. Il sait sans aucun doute qu'en vertu de l'article 9 de la loi de 1961 sur les chemins de fer nationaux du Canada, en ce qui concerne la ligne de Grinshaw au grand Lac des Esclaves,

le gouvernement est tenu de déposer à la Chambre les états financiers de la compagnie. Il s'agit normalement des états financiers de l'année civile précédente que l'on dépose en avril ou en mai, ou, à l'occasion, en juin. Nous sommes déjà à la fin de juillet et les états financiers de 1981 n'ont toujours pas été déposés. Le secrétaire parlementaire serait-il assez aimable pour s'informer des raisons de ce retard?

M. Smith: Madame le Président, il va sans dire que je connais parfaitement bien cette loi et j'accepte volontiers d'examiner cette affaire pour le compte du député.

[Français]

Mme le Président: Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES RESTRICTIONS SALARIALES DU SECTEUR PUBLIC

MESURES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS DANS LE SECTEUR PUBLIC DU CANADA

La Chambre passe à l'étude du bill C-124, concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada, dont le comité permanent des prévisions budgétaires en général a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le Président: Les honorables députés savent qu'il y a 18 motions inscrites au Feuilleton des avis relativement à l'étape du rapport du bill C-124 concernant les rémunérations dans le secteur public du Canada.

La motion n° 1, inscrite au nom de l'honorable député de Churchill (M. Murphy), cause certaines inquiétudes à la présidence quant à son acceptabilité du point de vue de la procédure. Le titre complet expose, en termes généraux, l'objet du bill. Il ne devrait être modifié que si des changements de fond sont apportés au bill, changements qui nécessiteraient en conséquence une modification au titre. Je renvoie à cet égard l'honorable député à la page 465 de la 19^e édition de May où on dit entre autres:

Tant le titre complet que le titre abrégé sont modifiés si des modifications apportées au bill l'imposent.

Je voudrais également citer à l'appui le paragraphe (1) du commentaire 780 de la 5^e édition de Beauchesne:

Il est possible de modifier le titre dans la mesure où le bill lui-même aurait été modifié de façon telle que cette modification apparaîtrait nécessaire.

A moins que l'honorable député veuille faire valoir plus tard ses arguments à ce sujet, j'ai l'intention de déclarer la motion n° 1 irrecevable.

Les motions n°s 2, 3, 5, 6 et 7 devraient être groupées aux fins du débat et mises aux voix de la façon suivante: la motion n° 3 devrait faire l'objet d'un vote distinct; et un vote sur la motion n° 5 comptera aussi pour les motions n°s 2, 6 et 7.